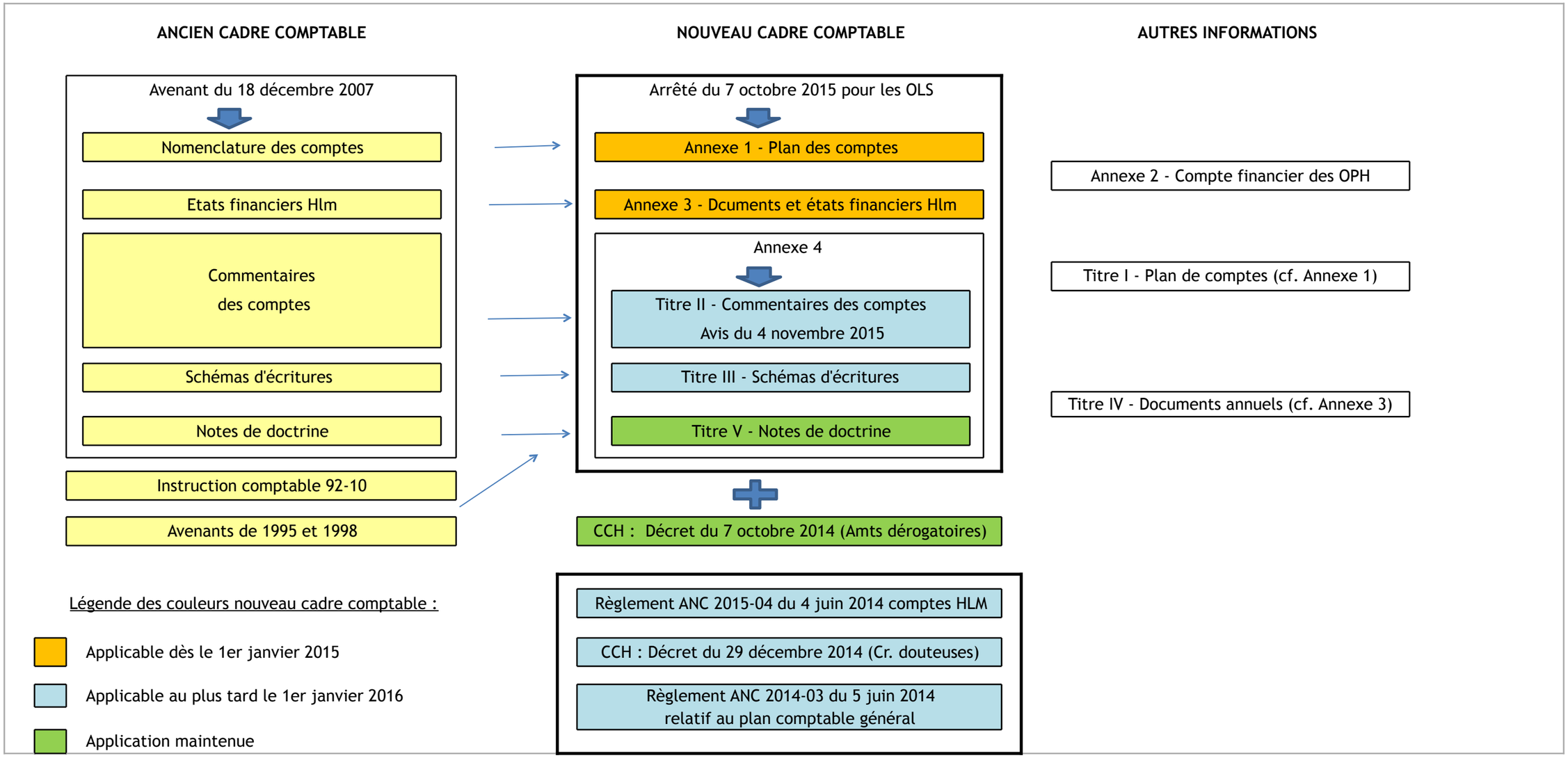
ANCIEN CADRE COMPTABLE
NOUVEAU CADRE COMPTABLE
AUTRES INFORMATIONS
Avenant du 18 décembre 2007
Nomenclature des comptes
Etats financiers Hlm
Commentaires des comptes
Schémas d'écritures
Notes de doctrine
Instruction comptable 92-10
Avenants de 1995 et 1998
Arrêté du 7 octobre 2015 pour les OLS
Annexe 1 - Plan des comptes
Annexe 3 - Dcuments et états financiers Hlm
Annexe 4
Titre II - Commentaires des comptes
Avis du 4 novembre 2015
Titre III - Schémas d'écritures
Titre V - Notes de doctrine
CCH : Décret du 7 octobre 2014 (Amts dérogatoires)
Règlement ANC 2015-04 du 4 juin 2014 comptes HLM
CCH : Décret du 29 décembre 2014 (Cr. douteuses)
Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014
relatif au plan comptable général
Annexe 2 - Compte financier des OPH
Titre I - Plan de comptes (cf. Annexe 1)
Titre IV - Documents annuels (cf. Annexe 3)
Légende des couleurs nouveau cadre comptable :
Applicable dès le 1er janvier 2015
Applicable au plus tard le 1er janvier 2016
Application maintenue

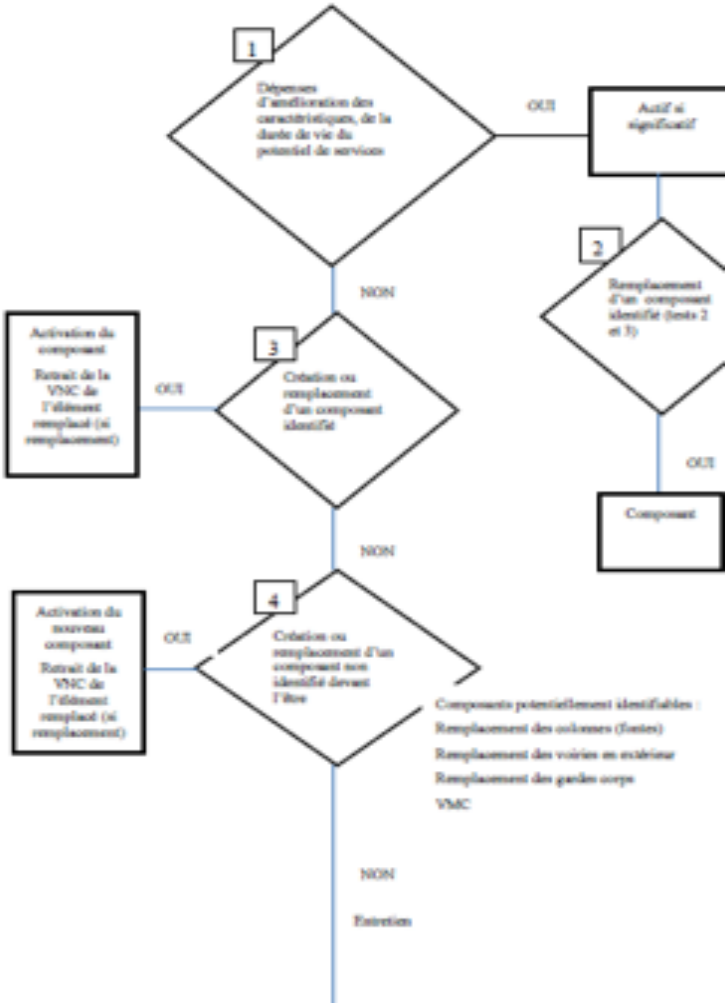
1
Dépenses d'amélioration des caractéristiques, de la durée de vie du potentiel de services
OUI
Actif si significatif
2
Remplacement d'un composant identifié (lents 2 et 3)
OUI
Composant
NON
3
Création ou remplacement d'un composant identifié
OUI
Activation du composant
Retrait de la VNC de l'élément remplacé (si remplacement)
NON
4
Création ou remplacement d'un composant non identifié devant l'être
OUI
Activation du nouveau composant
Retrait de la VNC de l'élément remplacé (si remplacement)
Composants potentiellement identifiables :
Remplacement des colonnes (fontes)
Remplacement des voiries en extérieur
Remplacement des gardes corps
VMC
NON
Entretien

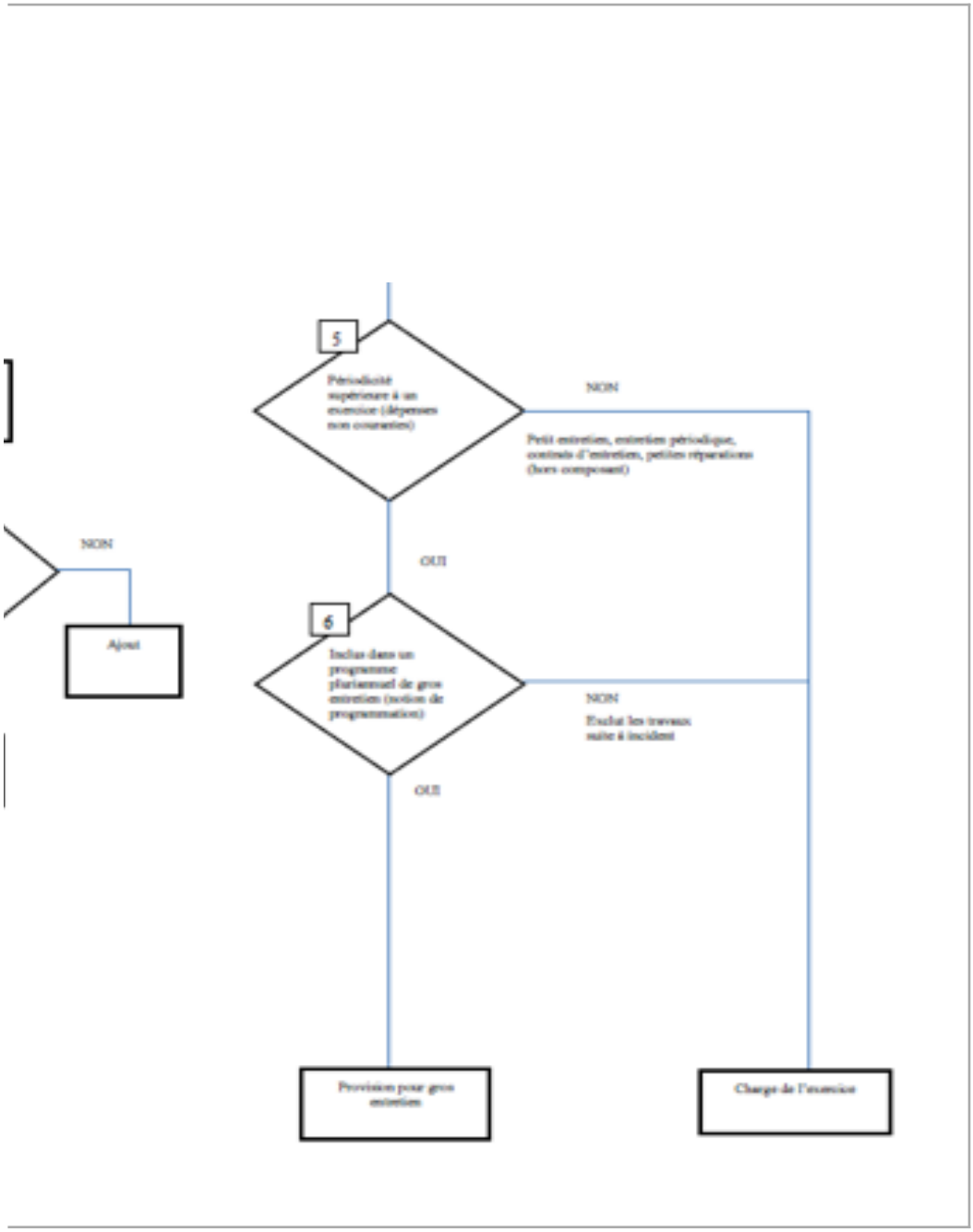
5
Périodicité supérieure à un exercice (dépenses non courantes)
NON
Petit entretien, entretien périodique, contrats d'entretien, petites réparations (hors composant)
OUI
NON
Ajout
6
Inclus dans un programme pluriannuel de gros entretien (notion de programmation)
NON
Exclut les travaux suite à incident
OUI
Provision pour gros entretien
Charge de l'exercice